



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE L'UpM 2040



JOURNÉE DE LA
MÉDITERRANÉE
28 NOVEMBRE

Axe d'intervention 1 Plan d'action pour le logement

Pour un développement et une régénération urbains
inclusifs, intégrés et durables

Résumé exécutif



Le Secrétariat de l'UpM
est cofinancé par
L'UNION EUROPÉENNE





Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط



JOURNÉE DE LA
MÉDITERRANÉE

28 NOVEMBRE



UpM

Plan d'action stratégique de développement urbain 2040

Axe d'intervention 1 Plan d'action pour le logement

Pour un développement et
une régénération urbains inclusifs,
intégrés et durables

Résumé exécutif



Le Secrétariat de l'UpM
est cofinancé par
L'UNION EUROPÉENNE



Plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM 2040 pour des villes et des communautés durables, résilientes et inclusives en Méditerranée

Axe d'intervention 1 : Logement abordable et durable

Résumé exécutif

Union pour la Méditerranée
Palais de Pedralbes
Pere Duran Farell, 11
08034, Barcelone, Espagne

Division des transports et du développement urbain
Téléphone : +34 93 521 41 41
E-mail : urbandevdevelopment@ufmsecretariat.org

Auteurs :

Dr Roberto Rocco, professeur associé d'aménagement et stratégie du territoire, TU Delft.
Dr Carola Hein, professeur d'histoire de l'architecture et d'urbanisme, TU Delft.
Dr Remon Rooij, professeur associé d'aménagement et stratégie du territoire, TU Delft.

Partenaire institutionnel :

Dr Jyoti Hosagrahar, directeur-adjoint du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
7 Place de Fontenoy, 75007 Paris, France.

Conseillère en logement :

Dr Julie Lawson, professeure associée, Centre de recherche urbaine,
Institut royal de technologie de Melbourne (RMIT).

Aide financière : Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas.

Comment citer cette publication :

Rocco, R. & Hein, C. & Rooij, R. (2021). Plan d'action stratégique 2040 de développement urbain de l'Union pour la Méditerranée pour des villes et des communautés durables, résilientes et inclusives en Méditerranée, Axe d'intervention 1 : Logement abordable et durable, Résumé exécutif, Barcelone, UpM.

Clause de non-responsabilité

Ni l'Union pour la Méditerranée ni aucune personne agissant au nom de l'Union ne peut être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations suivantes. Toutes les précautions ont été prises par les auteurs pour s'assurer que, le cas échéant, ils aient obtenu l'autorisation d'utiliser toutes les parties des manuscrits, y compris les illustrations, les cartes et les graphiques faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle déjà existants et détenus par le ou les propriétaires de ces droits ou par leur représentant légal.

© Union pour la Méditerranée, 2021

La reproduction est autorisée en mentionnant la source.

De plus amples informations sur l'Union pour la Méditerranée sont disponibles sur le site Internet [www.ufmsecretariat.org].

1er juillet 2021

Points de contact :

Victoria Jiménez Tejero, UpM
Laura Liger, analyste politique, DG-Régio Commission européenne
Roberto Rocco, professeur associé d'aménagement du territoire TU Delft

Photo de couverture : David Foessel / Projet 26 / Odile + Guzy Architectes



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

AUTEURS

Dr Roberto Rocco, professeur associé d'aménagement et stratégie du territoire, TU Delft.

Dr Carola Hein, professeure d'histoire de l'architecture et d'urbanisme, TU Delft.

Dr Remon Rooij, professeur associé d'aménagement et stratégie du territoire, TU Delft.

Contenu

Axe d'intervention 1 :	
Logement abordable et durable	7
Les enjeux & objectifs.....	9
Actions.....	12
Références.....	14
Programmation axée sur les résultats du Plan d'action pour le logement de l'UpM Objectifs	16

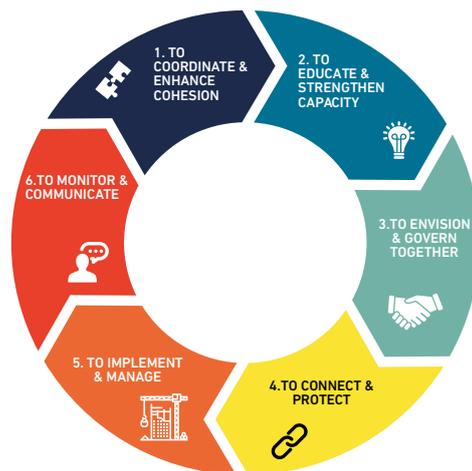
Axe d'intervention 1 : Logement abordable et durable

Le Plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM 2040 pour des villes et des communautés durables, résilientes et inclusives en Méditerranée comprend plusieurs axes d'intervention intersectoriels. Ce document détaille le premier Axe d'Intervention : des logements abordables et durables comme vecteur d'un développement et d'une régénération urbains inclusifs, intégrés et durables.

Le Plan d'action stratégique de développement urbain 2040 de l'UpM pour des villes et des communautés durables, résilientes et inclusives en Méditerranée, dorénavant le Plan d'action stratégique, repose sur SIX ACTIONS GLOBALES :

- 1. COORDONNER ET RENFORCER LA COHÉSION**
- 2. FORMER ET RENFORCER LES CAPACITÉS**
- 3. ANALYSER ET GOUVERNER CONJOINTEMENT**
- 4. CONNECTER ET PROTÉGER**
- 5. METTRE EN ŒUVRE ET GÉRER**
- 6. SURVEILLER ET COMMUNIQUER**

Figure 1 : Actions intégrées dans ce plan d'action.



L'accès à un logement digne est reconnu dans divers textes fondamentaux relatifs aux droits humains, et par plusieurs constitutions nationales. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins

médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté » (ONU, 1948, art. 25). Selon la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, « Le droit au logement ne signifie pas que tout le monde a droit à un logement fourni par le gouvernement immédiatement. Cela signifie que les gouvernements doivent veiller à ce que chacun, en particulier les groupes les plus défavorisés, ait accès à un logement convenable. Le logement n'est convenable que s'il est abordable, s'il dispose d'eau potable, d'installations sanitaires, d'électricité et d'autres services de base, et s'il est proche des écoles, des services de santé et des possibilités d'emploi. Le droit au logement est interdépendant d'autres droits humains socio-économiques tels que les droits à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Il est également intégralement lié aux droits à la non-discrimination et à l'égalité. Et, parce qu'un logement convenable est crucial pour les conditions sociales nécessaires à la dignité humaine, il est intimement lié au droit à la vie » (ONU, 2019).

Conformément à cette approche, la nouvelle stratégie et le plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale visent à « promouvoir le développement des liens sociaux, la mise en réseau et la solidarité en tant qu'outils pour la création d'emplois décents » et à « promouvoir la stabilité des familles, le bien-être et l'autonomie, essentiels à la qualité de vie et à la prévention de la pauvreté », ainsi qu'à « garantir à chacun l'accès à un logement d'un niveau convenable tout en aidant les personnes en situation de vulnérabilité à éviter le surendettement » (Conseil de l'Europe, 2010).

« Occupant plus de 70 % de l'usage des sols dans la plupart des villes, le logement est évidemment au cœur des villes et du développement urbain futurs (...). La complexité de la politique en matière de logement est due à différents aspects propres au logement lui-même. Il s'agit notamment du fait que, contrairement à tout autre produit, il est immobile et

requiert un terrain sur lequel le construire, ce qui implique des droits d'occupation et de propriété foncière. De plus, la demande de logements ne peut pas être prévue avec un grand niveau de certitude. Cependant, des interventions doivent être effectuées sur le moyen et le long terme afin de répondre à la demande future » (ONU, 2017, p. 7).

« Le logement est au cœur de la réalisation de l'Objectif de développement durable 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». En effet, la cible 11.1 de l'ODD 11 stipule : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ». Il est clair que les gouvernements qui ont un rôle primordial dans le développement urbain et les politiques gouvernementales détermineront, dans une large mesure, la réalisation de l'ODD 11 et de ses cibles » (ONU, 2017, p. 8).

Dans ce contexte, le Plan d'action pour le logement de l'UpM considère l'accès à un logement intégré durable comme **un élément central pour la pleine réalisation des fonctions sociales des villes et des collectivités**, et le droit des personnes à une vie digne, sûre et saine, « sans discrimination, avec un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à un prix abordable, ainsi qu'un accès égal pour tous aux biens publics et à des services de qualité dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures, la mobilité et les transports, l'énergie, la qualité de l'air et les moyens de subsistance » (NUA, ONU-Habitat, 2016, p. 5). Grâce à l'accès à un logement durable, intégré, sûr et abordable, les citoyens peuvent avoir accès à des opportunités de vie accrues et aux biens publics créés par la société, en améliorant ainsi leurs possibilités de réaliser leur plein potentiel humain. Le rôle vital du logement pour assurer l'accès aux services de base et aux biens publics a été mis en évidence par la crise du Covid-19. Cela pourrait amener les urbanistes à repenser le développement urbain et la relation fondamentale entre le logement et l'amélioration de l'accès aux services publics (OCDE, 2020).

Dans ce contexte, le Plan d'action logement de l'UpM **reconnait la diversité des aspirations en matière de logement parmi et au sein des pays de l'UpM** et il soutient les efforts en cours pour promouvoir l'accès à un logement décent, abordable et sûr, à travers différents modes d'occupation qui reflètent les aspirations et les capacités culturelles locales. De

plus, le Plan d'action pour le logement de l'UpM reconnaît que le logement abordable, et en particulier le logement social, est une forme d'infrastructure contribuant au bien-être social et économique. Comme pour toute infrastructure essentielle, le logement requiert une planification, une sécurisation et une allocation de fonds basées sur les besoins et la conception de politiques et de programmes adaptés pour assurer une bonne mise en œuvre dans différents contextes (Lawson, 2019). L'engagement des parties prenantes et la participation du public sont essentiels et peuvent s'inspirer de la Charte de gouvernance multi-niveaux pour l'Europe (Comité européen des régions (CdR), 2014) et des idées sur la participation du public contenues dans le Document d'orientation 8 « Participation du public en relation avec la Directive-cadre sur l'eau » (Commission européenne, 2003).

Un foyer n'est pas isolé mais existe dans un contexte historique et spatial. Il fait partie d'un système de logement plus large dépendant des traditions et des normes d'utilisation en la matière, ainsi que, plus largement, aux marchés foncier, financier et du travail (Lawson, 2010). Le Plan d'action pour le logement de l'UpM **reconnait la diversité des systèmes de logement dans les pays de l'UpM**, avec leurs propres conditions locales, qui génèrent leurs propres modalités variées et locales vers le développement du logement, et qui ont une influence sur les opportunités de logement disponibles pour les différentes communautés. Le Plan d'action pour le logement se concentre sur les relations clés qui façonnent la capacité et les actions d'affecter l'offre de logements, y compris la disponibilité de terrains, la valeur, les conditions d'investissement et d'acquisition, et les modèles de gestion des actifs.

Cet axe d'intervention présente **des orientations politiques thématiques**, en encourageant les pays de l'UpM à identifier les lacunes dans la mise en œuvre et le financement, et à proposer une approche intégrée du développement urbain durable qui garantit la cohérence de la politique en matière de logement et sa mise en œuvre. L'offre de logements intégrés et durables devrait être explicitement abordée dans les politiques urbaines nationales (PUN) et dans les stratégies de développement urbain intégré (ICDS) en coordination avec le Plan d'action pour le logement de l'UpM. Les projets de logement intégré et durables doivent donc faire partie de plans stratégiques de développement du territoire plus larges qui renforcent l'intégration avec d'autres axes d'intervention énumérés dans le plan d'action stratégique.

Les enjeux & objectifs

Le groupe de travail thématique de l'UpM pour le logement abordable et durable a identifié de nombreux défis à relever pour créer des logements intégrés et durables dans la région : l'aménagement du territoire, l'accessibilité et le financement, l'offre insuffisante en logements, la durabilité écologique des solutions et une législation déficiente. Ces défis sont résumés dans le tableau 1 (UpM, 2019). Ils sont multidimensionnels, ils diffèrent considérablement parmi et au sein des différents pays de l'UpM et ils affectent de manière considérable les perspectives de développement durable dans la région.

Compte tenu de la nature multidimensionnelle des enjeux en matière de logement dans la région, et de leur impact sur de nombreux aspects du développement durable, et conformément aux principes énoncés dans ce Plan d'action pour le logement, cet axe d'intervention vise à promouvoir les objectifs suivants, résumés dans le diagramme ci-dessous. Ces objectifs sont débattés dans chaque action proposée de cet axe d'intervention.

(i) **COORDINATION et INTÉGRATION (MÉTA-GOUVERNANCE)** : Intégration du logement dans la planification territoriale stratégique aux niveaux régional et local, à travers les secteurs et les niveaux de gouvernement conformément au présent Plan d'action. À réaliser en harmonie avec l'Agenda 2030, le Nouvel agenda urbain (NUA), l'Agenda urbain de l'UpM, le Pacte d'Amsterdam, la Nouvelle Charte de Leipzig, l'Accord de Paris, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et avec d'autres cadres politiques auxquels souscrit ce plan d'action pour le logement.

(ii) **COORDINATION et INTÉGRATION (GOUVERNANCE HIÉRARCHIQUE)** : Coordination et cohésion de la planification du logement dans les politiques urbaines nationales (PUN), en se centrant sur l'alignement des visions stratégiques et des politiques publiques et de leurs instruments, en vue de la création de politiques nationales pour le logement (PNL). Les PNL devraient couvrir tous les aspects de la production et de l'offre de logements,

Figure 2 : Résumé des objectifs généraux de cet axe d'intervention.



y compris les définitions de base du droit au logement, au logement convenable, au logement abordable, au logement social et d'autres terminologies connexes, ainsi que les mécanismes abordant le financement, l'offre de terrains et la capture de valeur, l'investissement, les conditions de consommation et les modèles de gestion des actifs.

(iii) COORDINATION et INTÉGRATION (GOUVERNANCE EN RÉSEAU) : Intégration des politiques nationales en matière de logement (PNL) dans les stratégies de développement urbain intégré (ICDS). Des gouvernements locaux compétents, dotés de ressources suffisantes et efficaces, aussi proches que possible des citoyens, sont essentiels pour garantir l'offre de logements décents, abordables et accessibles. Les stratégies locales de logement devraient intégrer une analyse de l'offre et de la demande locales en logements, des tendances démographiques et du marché futures, ainsi que des recommandations pour les processus de planification, les plans d'usage des terrains et les réglementations en matière de développement (UNDESA, 2019, 2020 ; PNUE/PAM, 2020). Une attention particulière devrait être accordée à la création de lieux de vie dans lesquels le logement est spatialement intégré aux services et équipements urbains, en offrant aux habitants un accès facile aux énergies renouvelables, à l'eau potable et à l'assainissement, aux infrastructures vertes/bleues, aux emplois, aux activités commerciales, éducatives, médicales, et aux équipements culturels. L'accent devrait être mis sur le potentiel piétonnier et la mobilité lente, ainsi que sur les programmes de développement axés sur les transports en commun (TOD) (Guerra et Kirschen, 2016 ; Ruijven, Verstraten et Zwaneveld, 2019 ; Salat et Olivier, 2017).

(iv) COORDINATION & INTÉGRATION (GOUVERNANCE DU MARCHÉ) : Intégration des plans de logement avec des plans de développement stratégiques plus larges en mettant l'accent sur la gouvernance de la politique foncière, tels que : (a) la coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier (par exemple, fiducies foncières communautaires, régime foncier coopératif, loyer social, etc.) ; (b) la coordination des instruments fiscaux pour influencer sur l'utilisation et la disponibilité des terrains pour le développement, y compris une fiscalité progressive et des instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social.

(v) COORDINATION & INTÉGRATION (TRANSNATIONAL) : Adoption d'un ensemble d'indicateurs clés partagés, cohérents et pertinents pour mesurer la qualité de l'offre en logement, sur la base des indicateurs utilisés par Eurostat (EUROSTAT, 2020) et des lignes directrices sur le logement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2018).

(vi) COORDINATION & INTÉGRATION (PATRI-MOINE ET CULTURE) : Large adoption de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique comme référence pour la préservation du patrimoine à l'égard du parc immobilier existant, en mettant l'accent sur le patrimoine avec un potentiel de régénération, de réutilisation et de développement (UNESCO, 2011). Évaluation et diffusion de l'architecture vernaculaire et des matériaux de construction traditionnels comme moyen d'améliorer l'intégration culturelle des solutions et l'adaptation au climat (Nakashima, McLean, Thulstrup, Castillo et Rubis, 2012).

(vii) RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN RÉSEAU ET APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS : Des capacités supplémentaires (en termes de compétences et de ressources) doivent être renforcées dans la mise en œuvre de la politique pour le logement et le leadership gouvernemental pour orienter les stratégies nationales et locales à travers l'apprentissage entre pairs, les partenariats entre villes et l'apprentissage en réseau. Cela couvre la gestion des ressources, la capacité organisationnelle, la capacité spécifique à l'industrie, le réseautage, la capacité politique et le suivi.

(viii) PARTICIPATION CITOYENNE et ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES : L'engagement des citoyens est nécessaire pour le développement d'une politique intégrée du logement, afin d'offrir une plus grande variété de logements répondant à la diversité croissante des ménages, pour obtenir la mixité sociale et pour soutenir les besoins du marché du travail, en améliorant la durabilité sociale des solutions. Conformément à l'idée de méta-gouvernance dans laquelle des styles de gouvernance distincts doivent être coordonnés de manière flexible, pragmatique et adaptative, l'engagement des parties prenantes est crucial pour le succès de cet axe d'intervention. Cela signifie mobiliser des membres du secteur public, du secteur privé et de la société civile autour d'accords divers dans le cadre desquels des perspectives, des connaissances, des intérêts et des mandats distincts interagissent pour générer de meilleures contributions à une élaboration judiciaire de politiques.

(ix) LOGEMENT ABORDABLE EN TANT QU'INFRASTRUCTURE :

La reconnaissance du logement abordable en tant que forme d'infrastructure exigeant un investissement en capital basé sur les besoins, l'allocation de ressources suffisantes et la conception de politiques et de programmes appropriés pour en assurer une bonne mise en œuvre et un bon suivi. Une bonne politique nationale en matière de logement durable [et] abordable doit lutter contre les coûts excessifs tout au long de la chaîne de valeur et éliminer les goulots d'étranglement, notamment les terrains, les réglementations en matière de construction, la phase de construction, les prêts et les coûts administratifs. Les lois en matière d'urbanisme et les règlements s'appliquant au secteur de la construction doivent être adaptés à l'évolution des besoins des citoyens, notamment suite à la crise de Covid-19. Avec, de plus, des besoins en logements durables [et] abordables, et des programmes de financement durables et flexibles, adaptés à la fois à l'offre et à la demande, dans lesquels le secteur public constitue un catalyseur - par exemple, avec des programmes de garantie hypothécaire et des partenariats public-privé (PPP) solides (Burnett, 2018 ; ECA, 2018 ; KS, Chowdhury, Sharma et Platz, 2016 ; OCDE, 2012).

(x) AMÉLIORATION DE L'ADAPTATION AU CLIMAT, DE LA RÉSILIENCE URBAINE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

Planification et conception de logements économes en énergie, adaptés thermiquement, bien intégrés dans les paysages naturels et adaptés aux conditions climatiques, et dont la construction est sensible aux systèmes naturels grâce à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures vertes-bleues (Commission européenne, 2018a), et aux principes de l'économie circulaire, y compris ceux de la construction circulaire.

(xi) INTÉGRATION DE LA GESTION ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE,

avec des principes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, d'économie circulaire et des solutions basées sur les écosystèmes. Intégration dans le patrimoine des principes de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

(xii) RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE :

La conception de logements et de quartiers doit tenir compte de la hausse des températures, de l'aggravation des sécheresses et de l'élévation du niveau de la mer dans la région, sur la base « d'approches écosystémiques conformes au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et en intégrant la réduction et

la gestion des risques de catastrophe par approche holistique et fondée sur les données à tous les niveaux pour réduire les vulnérabilités et les risques, en particulier dans les zones à risque des établissements formels et informels » (Article 77, Nouvel agenda urbain-NUA). Une attention particulière doit être accordée à la circularité des matériaux de construction. Les quartiers existants doivent être évalués à l'égard de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique et des risques naturels.

(xiii) ABORDER L'OFFRE DE LOGEMENT DANS UNE PERSPECTIVE MULTIDIMENSIONNELLE ET INTÉGRÉE,

dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action, à savoir (i) l'accessibilité, la disponibilité, l'adéquation et l'accès, (ii) l'efficacité des politiques foncières et l'administration foncière, (iii) un financement et un régime foncier efficaces, (iv) une conception durable, résiliente et accessible, (v) la mise à jour de l'urbanisation informelle, (vi) la mise à jour, l'entretien et la gestion du parc immobilier déjà existant. Ces défis politiques sont cités à titre d'information et ils doivent être traités en fonction de leur importance dans chaque État membre de l'UpM où de nouveaux défis politiques peuvent apparaître.

(xiv) BON SUIVI, APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL ET PAR LES PAIRS :

Suivi et analyse comparative de l'offre de logements dans la région, accompagnés d'un apprentissage institutionnel et par les pairs qui améliore la capacité des gouvernements à répondre aux défis en matière de logement de manière informée et en réseau.

Actions

ACTION 1 : COORDONNER ET RENFORCER LA COHÉSION dans la mise à disposition de logements durables et abordables.

ACTION 2 : ÉDUCUER ET RENFORCER LES CAPACITÉS dans la mise à disposition de logements durables et abordables.

ACTION 3 : ANALYSER ET GOUVERNER CONJOINTEMENT pour l'offre de logements durables et abordables.

ACTION 4 : INTÉGRER & PROTÉGER par l'offre de logements durables et abordables.

ACTION 5 : METTRE EN ŒUVRE ET GÉRER l'offre de logements durables et abordables.

L'action 5 est subdivisée en 6 défis politiques :

- (i) ACCESSIBILITÉ, DISPONIBILITÉ, ADÉQUATION ET ACCÈS
- (ii) ADMINISTRATION FONCIÈRE EFFICACE
- (iii) FINANCEMENT ET RÉGIME FONCIER EFFICACES
- (iv) CONCEPTION DURABLE, ACCESSIBLE ET RÉSILIENTE
- (v) MISE À JOUR DE L'URBANISATION INFORMELLE
- (vi) MISE À JOUR, ENTRETIEN ET GESTION DU STOCK DE LOGEMENTS EXISTANTS

ACTION 6 : SURVEILLER ET COMMUNIQUER sur l'offre de logements durables et abordables.

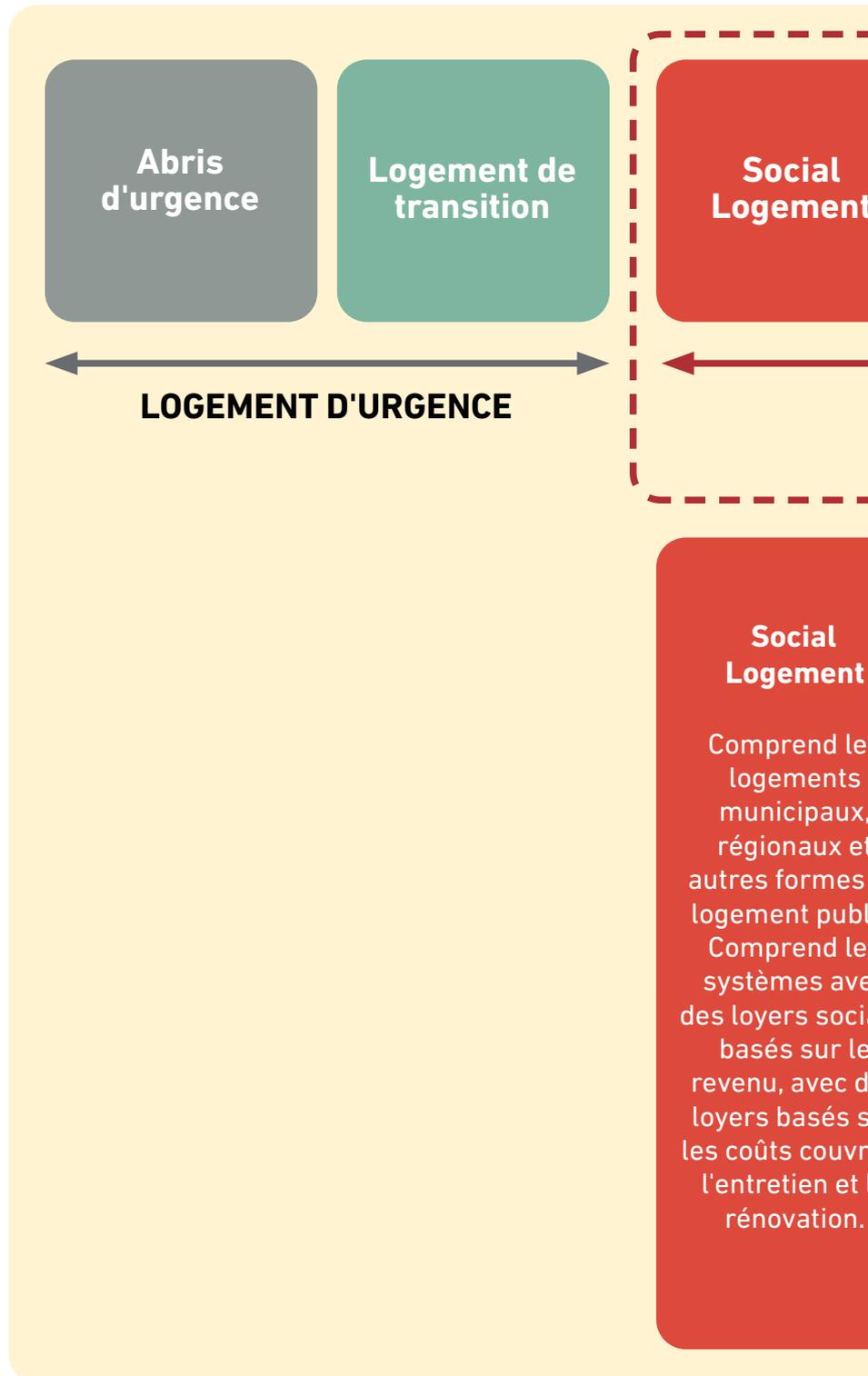
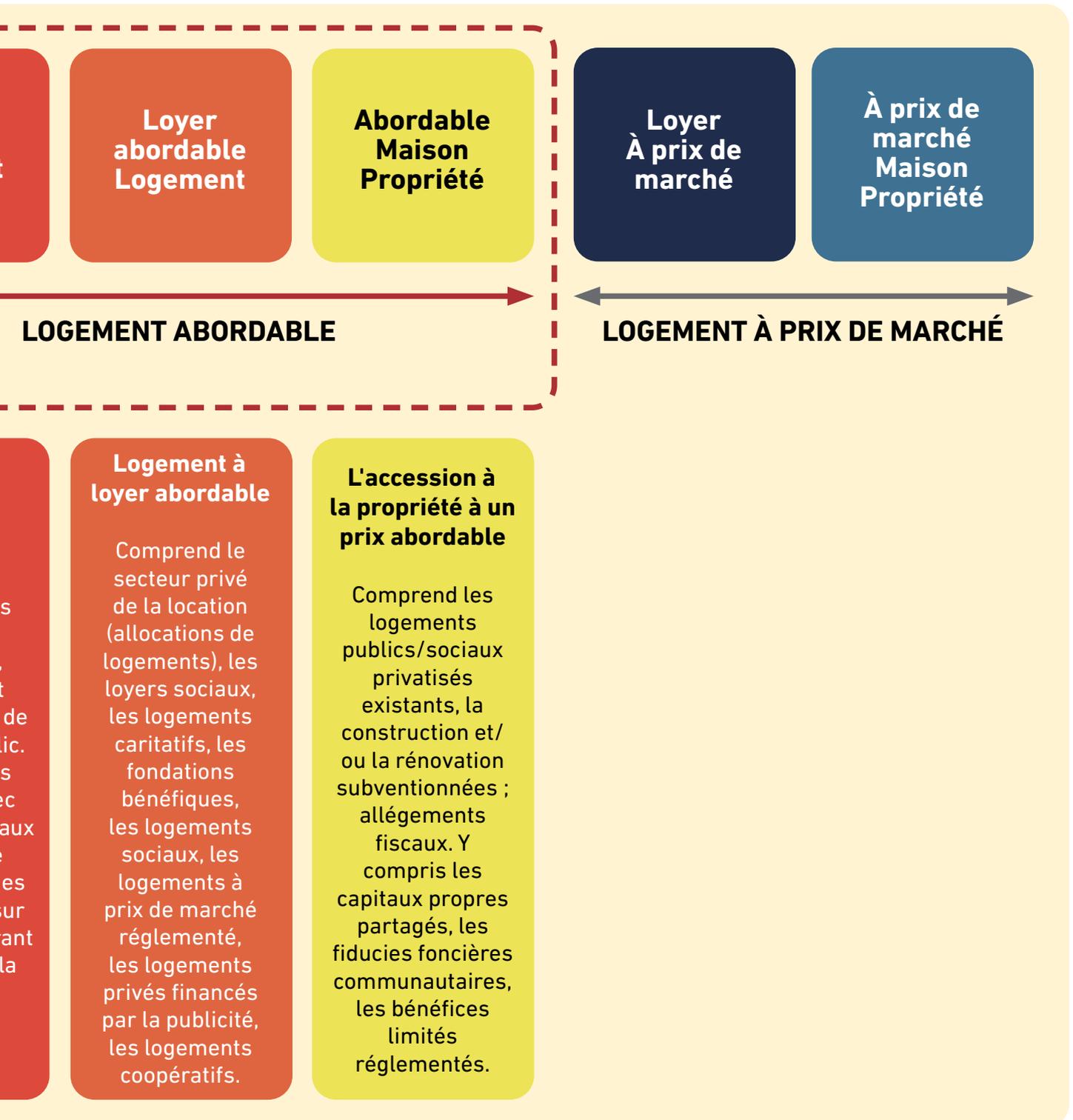


Figure 3 : Le continuum du logement.
Adapté de : (Commission européenne, 2018b). Ce chiffre n'inclut pas le logement coopératif ni d'autres formes d'occupation innovantes qui peuvent être considérées comme des formes de logement abordables.



Références

- Burnett, M. (2018). Partenariats public-privé (PPP) – Guide du décideur, Institut européen d'administration publique. Extrait de https://www.eipa.eu/wp-content/uploads/2018/02/Public-Private-Partnerships_PPP-A-decision-makers-guide_MBU_2007.pdf
- Conseil de l'Europe. (2010). Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, Conseil de l'Europe. Extrait de https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategy_ActionPlan_SocialCohesion.pdf
- CEA. (2018). Partenariats public-privé dans l'UE : Lacunes généralisées et avantages limités, Cour des comptes européenne. Extrait de https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_09/SR_PPP_FR.pdf
- Commission européenne. (2003). Stratégie commune de mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE), Document d'orientation. 8, Participation du public en relation avec la Directive-cadre sur l'eau. Bruxelles : Commission européenne.
- Commission européenne. (2018a). Agenda urbain pour l'UE : Partenariat pour l'utilisation durable des terres et les solutions fondées sur la nature. Extrait de https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/sul-nbs_finalactionplan_2018.pdf
- Commission européenne. (2018b). Agenda urbain pour l'UE : Le plan d'action du partenariat pour le logement. Agenda urbain pour l'UE. Extrait de https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/final_action_plan_euua_housing_partnership_december_2018_1.pdf
- Comité européen des régions (CdR). (2014). Charte pour la gouvernance multi-niveaux en Europe. Extrait de <https://portal.cor.europa.eu/mlgcharter/Pages/MLG-charter.aspx>
- Parlement européen. (2021a). Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous (2019/2187(INI)). Extrait de https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0020_FR.html
- Parlement européen. (2021b). Rapport sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous ((2019/2187(INI)), rapporteur Kim van Sparrentak. Extrait de https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0247_FR.html
- Parlement européen. (2021c). Rapport sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 305/2011 fixant les conditions harmonisées de commercialisation des produits de construction (le Règlement sur les produits de construction). Extrait de https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0012_FR.pdf
- Parlement européen. (2021d). Rapport sur le plan d'action pour la nouvelle économie circulaire (2020/2077(INI)). Extrait de https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0008_FR.pdf
- Union européenne. (2021). Le nouveau Bauhaus européen. Extrait de https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en
- EUROSTAT. (2020). Indicateurs de la qualité de l'offre en logements. Extrait de https://ec.europa.eu/eurostat/cache/digpub/european_economy/vis/chapter23_1/index.html?lang=en&indicator=1
- Guerra, E., & Kirschen, M. (2016). Indices d'accessibilité du logement et des transports : usages, opportunités et défis, Forum international des transports, OCDE. Extrait de <https://www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/housing-transport-affordability.pdf>
- KS, J., Chowdhury, A., Sharma, K., & Platz, D. (2016). Partenariats public-privé et Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Adapté à l'objectif ? Document de travail 148 de l'ONU-DAES. Extrait de https://www.un.org/esa/desa/papers/2016/wp148_2016.pdf

- Lawson, J. (2019). Façonner de meilleurs marchés : Contribution au Plan d'action de l'UpM pour un logement abordable et durable (RMIT Ed.). Melbourne : RMIT.
- Nakashima, D., McLean, K. G., Thulstrup, H., Castillo, A. R., & Rubis, J. (2012). Incertitude climatique : Connaissances traditionnelles pour l'évaluation des risques et l'adaptation au changement climatique. Paris : UNESCO.
- OCDE. (2012). Recommandation du Conseil sur les principes de gouvernance publique des partenariats public-privé. Extrait de <https://www.oecd.org/governance/budgeting/PPP-Recommendation.pdf>
- OCDE. (2020). L'impact sur le territoire du COVID-19 : Gérer la crise à tous les niveaux de gouvernement. Extrait de https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=128_128287-5agkkojaaa&title=The-territorial-impact-of-covid-19-managing-the-crisis-across-levels-of-government
- Ruijven, K. v., Verstraten, P., & Zwaneveld, P. (2019). Développements axés sur les transports et les prix du logement, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis. Extrait de <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/dp-399-transit-oriented-developments-and-residential-property-valuesmk.pdf>
- Salat, S., & Olivier, G. (2017). Transformer l'espace urbain par un développement axé sur les transports : L'approche 3V, Groupe de la Banque mondiale. Extrait de <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/26405>
- UpM. (2019). Projet de document de discussion sur le plan d'action de l'UpM en matière de logement abordable et durable. Barcelone : UpM.
- ONU. (1948). Déclaration universelle des droits de l'Homme. Extrait de <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- ONU. (2017). Logement social dans la région arabe : un aperçu des politiques d'accès des ménages à faible revenu à un logement convenable. Extrait de https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/page_attachments/social-housing-arab-region-en.pdf
- ONU. (2019). Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement : Pourquoi le logement. Extrait de <http://www.unhousingrapp.org/why-housing>
- ONU-Habitat. (2016). Nouvel agenda urbain. Extrait de Nairobi : <http://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>
- UNDESA. (2019). Perspectives d'urbanisation mondiale : la révision de 2018 (ST/ESA/SER.A/420). Extrait de <https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-Report.pdf>
- UNDESA. (2020). Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies à l'occasion du 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : Modeler les tendances. Extrait de <https://www.un.org/development/desa/publications/report-of-the-un-economist-network-for-the-un-75th-anniversary-shaping-the-trends-of-our-time.html>
- PNUE/PAM. (2020). SoED 2020 : État de l'environnement et du développement en Méditerranée. Extrait de <https://planbleu.org/en/publications/soed-2020-state-of-environment-and-development-in-the-mediterranean/>
- UNESCO. (2011). Recommandation sur le paysage urbain historique. Extrait de <https://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-638-98.pdf>
- QUI. (2018). Directives de l'OMS sur le logement et la santé : recommandations pour promouvoir un logement sain pour un avenir durable et équitable. Extrait de <https://www.who.int/publications/i/item/9789241550376>

Programmation axée sur les résultats du Plan d'action pour le logement de l'UpM

Objectifs

COORDINATION et INTÉGRATION I : Intégration du logement dans la planification territoriale stratégique aux niveaux régional et local, à travers les secteurs et les niveaux de gouvernement conformément à ce présent plan d'action.

COORDINATION et INTÉGRATION II : Coordination et cohésion de la planification du logement dans les politiques urbaines nationales (PUN), en se centrant sur l'alignement des visions stratégiques et des politiques publiques et de leurs instruments, afin de développer des politiques nationales en matière de logement (PNL). Les PNL devraient couvrir tous les aspects de la production et de l'offre de logements, y compris les définitions de base du droit à un logement, à un logement convenable, à un logement abordable, à un logement social et à d'autres terminologies connexes, ainsi que les mécanismes traitant du financement, de l'offre de terrains et de la capture de valeur, de l'investissement, des conditions de consommation et des modèles de gestion des actifs.

COORDINATION et INTÉGRATION III : Intégration des politiques nationales en matière de logement (PNL) dans les stratégies de développement des villes (SDV). Des gouvernements locaux compétents, dotés de ressources suffisantes et efficaces, aussi proches que possible des citoyens, sont essentiels pour garantir l'offre de logements décents, abordables et accessibles. Les stratégies locales en matière de logement devraient intégrer une analyse de l'offre et de la demande locales de logements, des tendances démographiques et du marché futures, ainsi que des recommandations pour les processus de planification, les plans d'utilisation des sols et les règlements d'aménagement du territoire. Une attention particulière devrait être accordée à la création de lieux de vie dans lesquels le logement est spatialement intégré aux services et équipements urbains, en offrant aux habitants un accès facile aux énergies renouvelables, à l'eau potable et à l'assainissement, aux infrastructures vertes/bleues, aux emplois et aux commerces, aux équipements éducatifs, culturels et de santé. L'accent devrait être mis sur le potentiel piétonnier et la mobilité lente, ainsi que sur les programmes de développement axés sur les transports en commun (TOD) (Guerra et Kirschen, 2016 ; Ruijven, Verstraten et Zwaneveld, 2019 ; Salat et Olivier, 2017)

REMÉDIATION DES BARRIÈRES RÉGLEMENTAIRES ET SYSTÉMIQUES : Identifier les obstacles réglementaires et systémiques à la production de logements abordables dans la région ; remédier aux problèmes par le biais de réglementations et d'incitations pour encourager un bon processus et garantir des résultats appropriés, promouvoir des systèmes de logement reposant sur des investissements orientés vers l'objectif et répondant au déficit croissant de logements dans la plupart des pays de la région.

LOGEMENT ABORDABLE EN TANT QU'INFRASTRUCTURE : La reconnaissance du logement abordable en tant que forme d'infrastructure exigeant un investissement en capital basé sur les besoins, l'allocation de ressources adéquates et la conception de politiques et de programmes appropriés pour assurer une bonne mise en œuvre et un bon suivi. Une bonne politique nationale pour le logement abordable et durable doit s'attaquer aux coûts élevés tout au long de la chaîne de valeur et aux goulots d'étranglement, notamment les terrains, les réglementations en matière de construction, la construction, les prêts et les coûts administratifs. Les lois d'urbanisme et les règlements du secteur de la construction doivent s'adapter à l'évolution des besoins des habitants, notamment suite à la crise de Covid-19. De plus, le logement abordable et durable a besoin de mécanismes de financement durables et flexibles, adaptés à la fois à l'offre et à la demande, dans lesquels le secteur public est un catalyseur - par exemple, avec des régimes de garantie hypothécaire et des partenariats public-privé (PPP) solides (Burnett, 2018 ; ECA , 2018, KS, Chowdhury, Sharma et Platz, 2016, OCDE, 2012).

BONNE GESTION DU SOL : La politique foncière est un mécanisme permettant d'influencer les processus de développement urbain. Il s'agit potentiellement d'un moyen plus efficace pour promouvoir le développement de logements abordables et inclusifs (Lawson & Ruanavaara, 2020). Des logements plus inclusifs et plus durables peuvent être mis à disposition dans de meilleurs emplacements grâce à une gestion spéciale du sol, un zonage innovant, des outils de capture de la valeur foncière, une banque foncière progressive, ainsi que l'identification et l'exploration de formes alternatives de propriété, y compris les fiducies foncières communautaires, les coopératives et la cohabitation.

RÉGÉNÉRATION ET TRANSFORMATION DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS : L'offre, le renouvellement et la mise à jour de logements sont des éléments cruciaux pour la régénération des quartiers, comme indiqué dans l'axe d'intervention 5 du plan d'action stratégique : « Les établissements informels et les quartiers défavorisés en tant que points centraux pour la création de villes et de communautés inclusives, et en rapport avec l'offre de logements abordables et durables ».

INTÉGRATION DU LOGEMENT INFORMEL : La reconnaissance des droits civils des habitants des bidonvilles et des établissements informels ouvre la voie à la légalisation et à l'innovation en matière de stratégies foncières et d'amélioration des bidonvilles, y compris le soutien aux programmes de logement progressif et d'auto-construction. Les programmes d'auto-construction sont parmi les principaux contributeurs à la construction de nouveaux logements dans de nombreux pays de la région méditerranéenne. Cela requiert une analyse plus approfondie et une réglementation plus poussée de ce secteur, ainsi qu'une amélioration des compétences des prestataires de services de ce secteur, conformément à la Déclaration de Davos (Suisse, 2018).

ENGAGEMENT CITOYEN : L'engagement citoyen est nécessaire dans le développement d'une politique intégrée du logement, pour offrir une plus grande variété de logements en réponse à la diversité croissante des ménages, pour atteindre la mixité sociale et pour soutenir les besoins du marché du travail, en améliorant la durabilité sociale des solutions.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN RÉSEAU ET APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS : Des capacités supplémentaires (compétences et ressources) doivent être intégrées dans la mise en œuvre de la politique en matière de logement et dans le leadership gouvernemental pour orienter les stratégies nationales et locales à travers l'apprentissage entre pairs, les partenariats entre villes et à l'apprentissage en réseau. Cela couvre la gestion des ressources, la capacité organisationnelle, la capacité spécifique à l'industrie, la mise en réseau, la capacité politique et le suivi.

MEILLEURE ADAPTATION AU CLIMAT, RÉSILIENCE URBAINE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Planification et conception de logements économes en énergie et adaptés thermiquement, bien intégrés dans les paysages naturels et les conditions climatiques, et dont la construction est sensible aux systèmes naturels grâce à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures vertes-bleues (Commission européenne, 2018a). La conception de logements et de quartiers doit tenir compte de la hausse des températures, de l'aggravation des sécheresses et de l'élévation du niveau de la mer dans la région, sur la base « d'approches écosystémiques conformes au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030,

et en intégrant la réduction et la gestion des risques de catastrophe par approche holistique et fondée sur les données à tous les niveaux pour réduire les vulnérabilités et les risques, en particulier dans les zones à risque des établissements formels et informels » (Article 77, Nouvel agenda urbain-NUA). Une attention particulière doit être accordée à la circularité des matériaux de construction (voir également l'Encadré 22).

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE : Planification et conception de typologies de logements répondant aux besoins économiques et aux aspirations des citoyens, en termes d'accessibilité, d'emplacement et d'opportunités d'emploi disponibles, en relation avec leurs moyens de subsistance, leurs besoins économique et leurs pratiques.

INTÉGRATION CULTURELLE : Planification et conception de typologies de logements culturellement intégrés qui répondent aux aspirations culturelles et aux besoins des habitants, en tenant compte des modes de vie traditionnels ainsi que du patrimoine des villes méditerranéennes. En intégrant les formes traditionnelles de logement et de propriété foncière dans les politiques publiques, les gouvernements locaux peuvent obtenir de meilleurs résultats du fait de l'intégration culturelle des solutions.

JUSTICE SPATIALE : Planification et conception de logements abordables, durables et résilients aux catastrophes, spatialement justes et adaptés à tous les habitants, en mettant l'accent sur les plus vulnérables ; des logements sensibles au genre, adaptés aux enfants et aux personnes âgées, accessibles aux personnes handicapées, ainsi qu'abordables et de bonne qualité.

BON SUIVI, APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL ET PAR LES PAIRS : Suivi et analyse comparative de l'offre de logements dans la région, accompagnés d'un apprentissage institutionnel et par les pairs qui améliore la capacité des gouvernements à répondre aux défis en matière de logement de manière informée et en réseau.

ACTION 1 : COORDONNER ET RENFORCER LA COHÉSION**Objectif : Coordonner et renforcer la cohésion dans l'offre de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
<p>(i) COORDINATION et INTÉGRATION (MÉTA-GOUVERNANCE) : Intégration du logement dans la planification territoriale stratégique aux niveaux régional et local, à travers les secteurs et les niveaux de gouvernement conformément au présent Plan d'action. À réaliser en harmonie avec l'Agenda 2030, le Nouvel agenda urbain (NUA), l'Agenda urbain de l'UpM, le Pacte d'Amsterdam, la Nouvelle Charte de Leipzig, l'Accord de Paris, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et avec d'autres cadres politiques auxquels souscrit ce plan d'action pour le logement.</p>	<p>(i) Agenda 2030, Nouvel agenda urbain, Agenda urbain de l'UpM et autres cadres politiques internationaux / Observatoires du logement et adoption de normes communes.</p>	<p>(i) OUTIL NATIONAL DE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE : Encourager les ministères nationaux à créer des « Observatoires du logement » et des laboratoires de politiques nationales pour aider à définir des stratégies nationales de logement conformément au Guide pratique de l'ONU-Habitat pour la réalisation de profils de logement (ONU-Habitat, 2011), en étroite collaboration avec les autorités locales, les fédérations du logement, la société civile et le secteur privé, en mettant l'accent sur la gouvernance de l'usage du sol et sur le respect des paysages urbains historiques (PUH), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination de l'administration foncière, l'introduction de formes innovantes de propriété foncière (fiducies foncières communautaires, propriété foncière coopérative, loyer social, etc.), - la coordination des instruments fiscaux pour influencer sur l'usage du sol et la disponibilité de terrains pour le développement, y compris la fiscalité progressive et les instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social, et - la coordination des politiques entre les ministères nationaux concernés, notamment entre ceux en charge du logement, de l'urbanisme, de l'administration foncière, de l'environnement, des travaux publics, de l'énergie, des transports, de la santé, de l'éducation, de la culture, des politiques sociales et de la gestion des situations d'urgence, à travers les PUN et les ICDS. 	<p>(i) Des observatoires du logement existent dans la plupart des États membres de l'UpM et ont une influence considérable sur l'élaboration des politiques au niveau local, conformément aux cadres et normes politiques convenus au niveau international, en accord avec le plan d'action stratégique de l'UpM et cet axe d'intervention.</p>
<p>(ii) COORDINATION et INTÉGRATION (GOUVERNANCE HIÉRARCHIQUE) : Coordination et cohésion de la planification du logement dans les politiques urbaines nationales (PUN), en se centrant sur l'alignement des visions stratégiques et des politiques publiques et de leurs instruments, en vue de la création de politiques nationales pour le logement (PNL). Les PNL devraient couvrir tous les aspects de la production et de l'offre de logements, y compris les définitions de base du droit au logement, au logement convenable, au logement abordable, au logement social et d'autres terminologies connexes, ainsi que les mécanismes abordant le financement, l'offre de terrains et la capture de valeur, l'investissement, les conditions de consommation et les modèles de gestion des actifs.</p>	<p>(ii) Évaluation des lacunes des politiques en partenariat avec Housing Europe, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE-ONU, les cadres de l'OCDE / à partir d'une évaluation du parc national de logements sous plusieurs approches (normes de santé et de sécurité, adaptation au climat, réutilisation durable et circulaire des espaces et des bâtiments abandonnés ou sous-utilisés, accès à l'eau et l'assainissement, résilience aux catastrophes, sécurité en matière d'incendies et de tremblements de terre, et connectivité, parmi d'autres facteurs.</p>	<p>(ii) INTÉGRATION DES POLITIQUES NATIONALES : Inciter et encourager les ministères nationaux à mettre en place des politiques urbaines nationales (PUN) pour préparer et intégrer des stratégies nationales de logement (SNH), en étroite collaboration avec les autorités locales, les fédérations du logement, la société civile - y compris les mouvements de logement populaire, et le secteur privé, à travers l'organisation de partenariats et de conseils.</p> <p>(iii) ÉVALUATION DES LACUNES DES POLITIQUES : Inciter et encourager les ministères nationaux à mettre en place des groupes de travail sur l'élaboration des politiques en matière de logement pour analyser les lacunes dans les instruments de la politique de logement, en mettant l'accent sur l'accès à un logement abordable pour tous ceux en ayant besoin, sur le logement sain, l'action et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la conservation du patrimoine et la réutilisation, dans le cadre de ce Plan d'action pour le logement (MedECC, 2020a ; PNUE/PAM, 2020 ; UNESCO, 2019, 2020), en accord avec les cadres politiques internationaux.</p> <p>(iv) ÉVALUATION DU STOCK DE LOGEMENTS : Encourager les ministères nationaux à évaluer l'état du parc immobilier existant, en tenant compte des normes de santé et de sécurité (Gouvernement britannique, 2006 ; OMS, 2018b), de l'adaptation au climat, de la réutilisation durable et circulaire des espaces et des bâtiments abandonnés ou sous-utilisés, de l'accès à l'eau et l'assainissement, de la résilience aux catastrophes, de la sécurité en matière d'incendies et de tremblements de terre, et de connectivité (Commission européenne, ARCO et Prato, 2019).</p>	<p>(ii) Les PUN sont mis en place et intègrent les Politiques nationales en matière de logement. Les politiques nationales en matière de logement sont mises en place dans les pays membres de l'UpM où elles font défaut, à la suite d'une analyse des écarts de politique et d'une évaluation du parc de logements.</p>
<p>(iii) COORDINATION et INTÉGRATION (GOUVERNANCE EN RÉSEAU) : Intégration des politiques nationales en matière de logement (PNL) dans les stratégies de développement urbain intégré (ICDS). Des gouvernements locaux compétents, dotés de ressources suffisantes et efficaces, aussi proches que possible des citoyens, sont essentiels pour garantir l'offre de logements décents, abordables et accessibles. Les stratégies locales de logement devraient intégrer une analyse de l'offre et de la demande locales en logements, des tendances démographiques et du marché futures, ainsi que des recommandations pour les processus de planification, les plans d'usage des terrains et les réglementations en matière de développement (UNDESA, 2019, 2020 ; PNUE/PAM, 2020). Une attention particulière devrait être accordée à la création de lieux de vie dans lesquels le logement est spatialement intégré aux services et équipements urbains, en offrant aux habitants un accès facile aux énergies renouvelables, à l'eau potable et à l'assainissement, aux infrastructures vertes/bleues, aux emplois, aux activités commerciales, éducatives, médicales, et aux équipements culturels. L'accent devrait être mis sur le potentiel piétonnier et la mobilité lente, ainsi que sur les programmes de développement axés sur les transports en commun (TOD) (Guerra et Kirschen, 2016 ; Ruijven, Verstraten et Zwaneveld, 2019 ; Salat et Olivier, 2017).</p>	<p>(iii) Intégration des politiques urbaines nationales, des politiques nationales en matière de logement, des stratégies nationales en matière de logement, conformément à elles-mêmes et aux cadres internationaux.</p>	<p>(v) INTÉGRATION DES POLITIQUES NATIONALES AU NIVEAU LOCAL : Encourager les autorités locales à intégrer les stratégies nationales en matière de logement dans les stratégies intégrées de développement urbain (ICDS) et à rechercher des partenariats pour renforcer davantage les capacités locales dans ce domaine, via les laboratoires de politiques mentionnés précédemment.</p>	<p>(iii) Un nombre important d'autorités locales dans la région ont la capacité et prennent des mesures concrètes pour intégrer les plans nationaux en matière de logement dans les ICDS, et cherchent à développer davantage leur capacité à mettre en œuvre des programmes innovants de logement.</p>



ACTION 1 : COORDONNER ET RENFORCER LA COHÉSION**Objectif : Coordonner et renforcer la cohésion dans l'offre de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
<p>(iv) COORDINATION & INTÉGRATION (GOUVERNANCE DU MARCHÉ) : Intégration des plans de logement avec des plans de développement stratégiques plus larges en mettant l'accent sur la gouvernance de la politique foncière, tels que : (a) la coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier (par exemple, fiducies foncières communautaires, régime foncier coopératif, loyer social, etc.) ; (b) la coordination des instruments fiscaux pour influencer sur l'utilisation et la disponibilité des terrains pour le développement, y compris une fiscalité progressive et des instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social.</p>	<p>(iv) Intégration des ICDS dans les politiques urbaines nationales et dans les politiques et stratégies nationales en matière de logement.</p>	<p>(vi) EXERCICES DE FORMATION DU MARCHÉ : Intégration des politiques nationales en matière de logement dans des PUN et des ICDS plus larges, en mettant l'accent sur (a) la coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier (par exemple, fiducies foncières communautaires, régime foncier coopératif, loyer social, etc.) ; (b) la coordination des instruments fiscaux pour influencer l'usage des sols et la disponibilité de terrains pour le développement, y compris une fiscalité progressive et des instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social.</p>	<p>(iv) Un nombre important de politiques nationales en matière de logement intègrent des outils innovants de régime foncier et d'administration foncière, ainsi que des outils de financement innovants qui répondent aux besoins des habitants les plus vulnérables dans chaque pays. Un nombre considérable d'ICDS abordent également ces questions.</p>
<p>(v) COORDINATION ET INTÉGRATION (TRANSNATIONAL) : Adoption d'un ensemble d'indicateurs clés partagés, cohérents et pertinents pour mesurer la qualité de l'offre de logement, sur la base des indicateurs utilisés par Eurostat (EUROSTAT, 2020) et des lignes directrices sur le logement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2018b).</p>	<p>(v) Centre méditerranéen de connaissances sur le logement, en mettant l'accent sur l'apprentissage mutuel et sur l'adoption de définitions et de normes communes.</p>	<p>(vii) OUTIL INSTITUTIONNEL TRANSNATIONAL : Mettre en place un pôle méditerranéen de connaissances en matière de logement sur le modèle de la Fédération européenne du logement public, coopératif et social (Housing Europe), en partenariat avec Housing Europe et son observatoire, et/ou l'OCDE, sous réserve d'un accord ultérieur, afin de faciliter le transfert de politiques et l'apprentissage institutionnel (Housing Europe, 2019a, 2019b), et en étroite collaboration avec les autorités locales, les fédérations de logement, la société civile (y compris les mouvements de logement populaire) et le secteur privé.</p>	<p>(v) Un centre méditerranéen de connaissances en matière de logement est mis en place dans l'un des États membres de l'UpM.</p>
<p>(vi) COORDINATION & INTÉGRATION (PATRIMOINE ET CULTURE) : Large adoption de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique comme référence pour la préservation du patrimoine à l'égard du parc immobilier existant, en mettant l'accent sur le patrimoine avec un potentiel de régénération, de réutilisation et de développement (UNESCO, 2011). Évaluation et diffusion de l'architecture vernaculaire et des matériaux de construction traditionnels comme moyen d'améliorer l'intégration culturelle des solutions et l'adaptation au climat (Nakashima, McLean, Thulstrup, Castillo et Rubis, 2012).</p>	<p>(vi) Recommandation de l'UNESCO en matière de paysage urbain historique.</p>	<p>(viii) ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE : Encourager les ministères nationaux à évaluer l'état du parc immobilier existant en mettant l'accent sur le patrimoine avec un potentiel de régénération, de réutilisation et de développement, en utilisant la Recommandation de l'UNESCO en matière de paysage urbain historique.</p>	<p>(vi) Les ministères nationaux ont évalué l'état de préservation du patrimoine du parc immobilier existant et ont élaboré des plans pour y remédier.</p>

ACTION 2 : ÉDUQUER ET RENFORCER LES CAPACITÉS**Objectif : Éduquer et renforcer les capacités pour l'offre de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN RÉSEAU ET APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS : Des capacités supplémentaires (en termes de compétences et de ressources) doivent être renforcées dans la mise en œuvre de la politique pour le logement et le leadership gouvernemental pour orienter les stratégies nationales et locales à travers l'apprentissage entre pairs, les partenariats entre villes et l'apprentissage en réseau. Cela couvre la gestion des ressources, la capacité organisationnelle, la capacité spécifique à l'industrie, le réseautage, la capacité politique et le suivi.	(i) Partenariats d'acteurs institutionnels.	(i) PARTENARIATS : Établir des partenariats entre l'UpM, des universités locales et clés possédant des compétences en matière de politique et de planification du logement, et d'autres organisations de renforcement des capacités dans la région euro-méditerranéenne, telles que Housing Europe, la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CEE-ONU, l'initiative des Nations Unies pour des villes intelligentes et durables (U4SSC) coordonnée par l'UIT, la CEE-ONU et ONU-Habitat, et d'autres.	(i) Un mémorandum d'entente pour la coopération et l'apprentissage mutuel est signé par les partenaires mentionnés. Des activités de réseautage sont organisées.
	(ii) Laboratoires vivants : environnements d'expérimentation multi-partenaires en situation réelle pour la conception et la mise en œuvre des politiques, coordonnés par les autorités nationales et locales en partenariat avec les universités locales. Ils se centrent sur les décideurs politiques des ministères et des villes, les planificateurs et les concepteurs, les experts en paysages urbains historiques (PUH), les chefs d'entreprise, les associations civiles et les citoyens, en particulier les groupes vulnérables.	(ii) LABORATOIRES VIVANTS : L'Universities Network et les ministères nationaux ont mis en place des laboratoires vivants dans un petit nombre de villes pilotes avec le Réseau européen des Living Labs et VNG International.	(ii) Un nombre important de laboratoires vivants existent autour de la Méditerranée. Leurs résultats sont diffusés sur des sites web et dans des rapports.
	(iii) Cours et ateliers de courte durée sur les compétences en gestion du logement.	(iii) DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE GESTION : L'UpM, l'Universities Network, Housing Europe, les ministères nationaux et d'autres parties prenantes dispensent des formations de courte durée de renforcement des compétences en matière de logement et des formations en entreprise pour améliorer la capacité de gestion du logement dans la région.	(iii) Un nombre important d'ateliers de courte durée et de formations en entreprise sont dispensés dans plusieurs villes du bassin méditerranéen.
	(iv) Universités d'été axées sur la prochaine génération de planificateurs et de concepteurs de la région.	(iv) UNIVERSITÉS D'ÉTÉ : L'Universities Network organise des universités d'été pour les étudiants de toute la région euro-méditerranéenne.	(iv) Chaque année, des universités d'été sont organisées dans un certain nombre d'universités partenaires.
	(v) Ateliers de construction traditionnelle et recherche.	(v) CONNAISSANCES TRADITIONNELLES : L'Universities Network, les établissements de formation professionnelle, les ministères nationaux et les donateurs contribuent au développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la construction avec des matériaux traditionnels et/ou des techniques traditionnelles et nouvelles pour la restauration du patrimoine bâti.	(v) Les connaissances traditionnelles en matière de construction sont reconnues comme un atout dans les PUN et les ICDS. Les savoir-faire traditionnels en matière de construction sont largement diffusés. Un nombre important d'ateliers sont organisés.
	(vi) Analyse des programmes d'études des écoles d'urbanisme et de design de la région.	(vi) PROGRAMMES D'ÉTUDES MIS À JOUR : Encourager la mise à jour et la coordination des programmes d'études des écoles d'urbanisme et d'architecture de la région en matière de politique, de conception et de mise en œuvre du logement. Action proposée non exécutée	(vi) Les programmes d'études des écoles d'urbanisme et de design en Méditerranée sont comparés, les résultats sont diffusés et des efforts importants sont déployés pour actualiser ces programmes.
	(vii) Partenariats entre villes : des ateliers périodiques organisés par des villes de la région méditerranéenne se sont associés afin de partager et/ou compléter les enjeux, l'expertise et les connaissances institutionnelles. Un exemple qui illustre ces partenariats est le travail mené par VNG International, la filiale internationale de l'Association des municipalités néerlandaises. Cible : décideurs des ministères et des villes, planificateurs de l'aménagement du territoire et urbanistes.	(vii) PARTENARIATS ENTRE VILLES : Des ateliers périodiques organisés par des villes de la région méditerranéenne se sont associés afin de partager et/ou compléter les enjeux, l'expertise et les connaissances institutionnelles. Un exemple qui illustre ces partenariats est le travail mené par VNG International, la filiale internationale de l'Association des municipalités néerlandaises. Cible : décideurs des ministères et des villes, planificateurs de l'aménagement du territoire et urbanistes. Action proposée non exécutée	(vii) Un nombre important de partenariats entre villes sont organisés chaque année. Les connaissances générées sont largement diffusées sur des sites web et dans des publications.
	(viii) Ateliers d'apprentissage entre pairs. Ces ateliers incluront divers types de parties prenantes, en particulier des organisations internationales et locales et des universités, en mettant l'accent sur les décideurs politiques des ministères et des villes, sur les planificateurs et les urbanistes.	(viii) ATELIERS D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS au niveau national : ateliers périodiques avec les autorités de planification nationales et locales, au cours desquels les décideurs politiques des pays de l'UpM discutent activement des problèmes et des solutions, en tandem avec le plan d'action de partenariat pour le logement de l'Agenda urbain de l'UE (Commission européenne, 2018b). Action proposée non exécutée	(viii) Un nombre important d'ateliers entre pairs sont organisés et leurs résultats sont largement diffusés sur des sites web, dans des rapports et d'autres ressources en ligne.

ACTION 3 : ANALYSER ET GOUVERNER CONJOINTEMENT**Objectif : Analyser et gouverner conjointement pour disposer de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
<p>PARTICIPATION CITOYENNE et ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES : L'engagement des citoyens est nécessaire pour le développement d'une politique intégrée du logement, afin d'offrir une plus grande variété de logements répondant à la diversité croissante des ménages, pour obtenir la mixité sociale et pour soutenir les besoins du marché du travail, en améliorant la durabilité sociale des solutions. Conformément à l'idée de méta-gouvernance dans laquelle des styles de gouvernance distincts doivent être coordonnés de manière flexible, pragmatique et adaptative, l'engagement des parties prenantes est crucial pour le succès du Plan d'action stratégique, et de cet axe d'intervention en particulier. Cela signifie mobiliser des membres du secteur public, du secteur privé et de la société civile autour d'accords divers dans le cadre desquels des perspectives, des connaissances, des intérêts et des mandats distincts interagissent pour générer de meilleures contributions à une élaboration judicieuse de politiques.</p>	<p>(i) Politiques urbaines nationales et stratégies intégrées de développement urbain.</p>	<p>(i) ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES : Les politiques urbaines nationales (PUN) et les politiques nationales du logement (PNL) dans la région appliquent des principes d'engagement des parties prenantes et de participation citoyenne dans la conception et la mise en œuvre des politiques de logement, y compris les principes de conception participative.</p>	<p>(i) Les organisations de la société civile, y compris les mouvements sociaux pour le logement, sont impliquées dans la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration de rapports. Les entreprises ont leurs intérêts représentés de manière légitime et transparente.</p>
	<p>(ii) Laboratoires vivants et laboratoires d'aménagement urbain, basés sur la méthodologie City Labs développée par URBACT : séance plénière (introduction/mise en pratique) ; exercice « stars and bars » ; discussion « fishbowl », ateliers parallèles axés sur un thème précis et construits autour d'études de cas, permettant une triangulation avec des partenaires du plus grand réseau international.</p>	<p>(ii) LABORATOIRES VIVANTS et LABORATOIRES D'AMÉNAGEMENT URBAIN : De nombreuses villes ont mis en place des laboratoires vivants pour le logement en partenariat avec des universités locales, pour mobiliser les acteurs publics, privés et la société civile autour de véritables enjeux sociétaux liés au logement durable.</p>	<p>(ii) Les laboratoires vivants et les laboratoires d'aménagement urbain sont implantés dans plusieurs villes du bassin méditerranéen. L'une des universités partenaires accueille un pôle méditerranéen de connaissances sur le logement.</p>
	<p>(iii) Observatoires nationaux du logement.</p>	<p>(iii) OBSERVATOIRES DU LOGEMENT : Les gouvernements nationaux sont encouragés à créer des observatoires du logement au niveau national, afin que ces observatoires diffusent des informations en matière de qualité, d'accessibilité, de financement et d'autres questions concernant le logement, de manière facilement compréhensible par les citoyens, les entreprises et les autres services de l'administration.</p>	<p>(iii) Un nombre important d'observatoires du logement ont été créés dans les États membres de l'UpM et élaborent des rapports périodiques sur l'état de l'offre et sur l'accès au logement dans chaque pays.</p>
	<p>(iv) Le pôle méditerranéen de connaissances en matière de logement, basé sur le modèle et en partenariat avec Housing Europe.</p>	<p>(iv) Le PÔLE MÉDITERRANÉEN DE CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE LOGEMENT est intégré dans l'une des universités partenaires de l'UpM et sa mission est d'élaborer des rapports accessibles sur l'état du logement dans la région, en coopération avec l'OCDE, la Banque mondiale, la CEE-ONU et d'autres partenaires institutionnels.</p>	<p>(iv) Un centre méditerranéen de connaissances sur le logement a été créé dans l'une des universités partenaires de l'UpM et commence à collecter des données, à produire et à diffuser des connaissances et à surveiller l'état de l'offre et de l'accessibilité du logement dans le bassin méditerranéen.</p>
	<p>(v) Assemblées de citoyens et Assemblées des parties prenantes, basées sur une méthodologie participative pour les Comités de bassin fluvial (intégrées dans les PUN et promues par les gouvernements locaux),</p>	<p>(v) ASSEMBLÉES DES CITOYENS ET DE PARTIES PRENANTES au niveau des zones urbaines fonctionnelles sur le plan régional, sur la base d'une méthodologie participative pour les Comités de bassin fluvial (intégrées dans les PUN et promues par les gouvernements locaux).</p>	<p>(v) Un nombre substantiel d'assemblées de citoyens sont organisées dans les pays de la région et sont intégrées dans le fonctionnement quotidien des systèmes de planification dans la région.</p>

ACTION 4 : INTÉGRER ET PROTÉGER**Objectif : Intégrer et protéger pour disposer de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
<p>(i) LOGEMENT ABORDABLE EN TANT QU'INFRASTRUCTURE : La reconnaissance du logement abordable en tant que forme d'infrastructure exigeant un investissement en capital basé sur les besoins, l'allocation de ressources suffisantes et la conception de politiques et de programmes appropriés pour en assurer une bonne mise en œuvre et un bon suivi. Une bonne politique nationale en matière de logement durable [et] abordable doit lutter contre les coûts excessifs tout au long de la chaîne de valeur et éliminer les goulots d'étranglement, notamment les terrains, les réglementations en matière de construction, la phase de construction, les prêts et les coûts administratifs. Les lois en matière d'urbanisme et les règlements s'appliquant au secteur de la construction doivent être adaptés à l'évolution des besoins des citoyens, notamment suite à la crise de Covid-19. Avec, de plus, des besoins en logements durables [et] abordables, et des programmes de financement durables et flexibles, adaptés à la fois à l'offre et à la demande, dans lesquels le secteur public constitue un catalyseur - par exemple, avec des programmes de garantie hypothécaire et des partenariats public-privé (PPP) solides (Burnett, 2018 ; ECA, 2018 ; KS, Chowdhury, Sharma et Platz, 2016 ; OCDE, 2012).</p>	<p>(i) Laboratoires de connaissances sur les actions urbaines innovantes (AUI) (IEA, 2019).</p>	<p>(i) SÉCURITÉ DU LOGEMENT : Les ministères nationaux et/ou les autorités régionales doivent être soutenus pour inclure le concept de sécurité du logement dans les politiques urbaines nationales (PUN) et les politiques nationales du logement (PNL). (ii) STRATÉGIE DE BIEN-ÊTRE BASÉE SUR LES ACTIFS : Les ministères nationaux révisent la politique en matière de logement pour inclure le concept de stratégies de bien-être basées sur les actifs, en intégrant l'idée du logement social en tant qu'infrastructure.</p>	<p>(i) Les Politiques urbaines nationales (PUN) et les Politiques nationales de logement (PNL) intègrent le concept de sécurité du logement, et des mesures sont prises pour faire de l'accès à un logement convenable pour les plus vulnérables une priorité, avec la possibilité de financer des programmes de logement social en tant qu'infrastructure.</p>
<p>(ii) MEILLEURE ADAPTATION AU CLIMAT, RÉSILIENCE URBAINE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Planification et conception de logements économes en énergie, adaptés thermiquement, bien intégrés dans les paysages naturels et adaptés aux conditions climatiques, et dont la construction est sensible aux systèmes naturels grâce à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures vertes-bleues (Commission européenne, 2018a), et aux principes de l'économie circulaire, y compris ceux de la construction circulaire.</p>	<p>(ii) Programme de l'OCDE sur l'économie circulaire dans les villes et les régions (OCDE, 2020c). (iii) Plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire (Commission européenne, 2019b). (iv) EcoCities, École de l'environnement et du développement de l'Université de Manchester (EcoCities, 2019). (v) Règlement de l'UE sur les produits de construction (RPC) (Commission européenne, 2011). (vi) Ville adaptée au climat (données scientifiques sur le climat urbain et informations pertinentes pour les utilisateurs finaux publics et privés de différents secteurs opérant dans les villes) (Climate-fit-city, 2020). (vii) Projet Houseful : solutions et services circulaires innovants pour le secteur du logement (HOUSEFUL, 2020).</p>	<p>(iii) L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : Les ministères nationaux révisent les NUP et les PNL à la recherche de lacunes de planification spatiale environnementale dans la conception et la mise en œuvre du développement des logements, en appliquant les concepts d'économie circulaire, avec l'aide de REPAIR. Les ministères nationaux révisent les NUP et les PNL à la recherche de lacunes dans la réglementation des bâtiments et des matériaux durables, en utilisant les concepts de l'économie circulaire.</p>	<p>(ii) Les NUP et les PNL sont mises à jour pour inclure des mesures visant à aborder l'adaptation au climat, la résilience urbaine et la transition énergétique, en appliquant les principes de l'économie circulaire.</p>
<p>(iii) INTÉGRATION DE LA GESTION PATRIMOINE ET DU REDÉVELOPPEMENT IMMOBILIER avec des principes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, d'économie circulaire et de solutions basées sur les écosystèmes. Intégration des principes de réduction et de gestion des risques de catastrophe en matière de patrimoine.</p>	<p>(viii) Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (UNESCO, 2011).</p>	<p>(iv) PATRIMOINE ET DURABILITÉ : Les ministères nationaux examinent les PUN et les PNL à la recherche de lacunes dans la réutilisation et le redéveloppement du patrimoine, conformément aux normes de durabilité, en utilisant la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique.</p>	<p>(iii) Les PUN et les PNL incluent des mesures pour aborder la préservation, la réutilisation et le redéveloppement du patrimoine, y compris les principes de construction circulaire, d'adaptation au climat, d'efficacité énergétique et de prévention des risques conformément à l'approche du paysage urbain historique (PUH) de l'UNESCO.</p>
<p>(iv) RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE : La conception de logements et de quartiers doit tenir compte de la hausse des températures, de l'aggravation des sécheresses et de l'élévation du niveau de la mer dans la région, sur la base « d'approches écosystémiques conformes au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et en intégrant la réduction et la gestion des risques de catastrophe par approche holistique et fondée sur les données à tous les niveaux pour réduire les vulnérabilités et les risques, en particulier dans les zones à risque des établissements formels et informels » (Article 77, Nouvel agenda urbain-NUA). Une attention particulière doit être accordée à la circularité des matériaux de construction (voir également l'encadré 22). Les quartiers existants doivent être évalués à l'égard de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique et des risques naturels.</p>	<p>(ix) Infrastructures vertes-bleues et approches écosystémiques conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.</p>	<p>(v) APPROCHES BASÉES SUR LES ÉCOSYSTÈMES : Intégration des approches basées sur les écosystèmes dans la conception et l'évaluation des projets en matière de logement dans la région méditerranéenne. // Intégration de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe dans l'évaluation des nouveaux projets.</p>	<p>(iv) Un nombre important de projets de logement dans la région intègrent des approches basées sur les écosystèmes qui abordent changement climatique et les risques naturels. (v) Les mécanismes d'évaluation intègrent l'évaluation de la résilience au changement climatique et aux risques naturels.</p>

ACTION 5 : MISE EN ŒUVRE ET GESTION

Objectif : Mettre en œuvre et gérer l'offre de logements durables et abordables

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
ABORDER L'OFFRE DE LOGEMENT DANS UNE PERSPECTIVE MULTI-DIMENSIONNELLE ET INTÉGRÉE , dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action, à savoir (i) l'accessibilité, la disponibilité, l'adéquation et l'accès, (ii) l'efficacité des politiques foncières et l'administration foncière, (iii) un financement et un régime foncier efficaces, (iv) une conception durable, résiliente et accessible, (v) la mise à jour de l'urbanisation informelle, (vi) la mise à jour, l'entretien et la gestion du parc immobilier déjà existant. Ces défis politiques sont cités à titre d'information et ils doivent être traités en fonction de leur importance dans chaque État membre de l'UpM où de nouveaux défis politiques peuvent apparaître.	(i) Politiques nationales de logement (PNL) et Stratégies nationales de logement, et intégration des PNL dans les Politiques urbaines nationales. (ii) Coordination des politiques entre les ministères concernés, notamment entre ceux en charge du logement, de l'urbanisme, de l'administration foncière, de l'environnement, des travaux publics, de l'énergie, des transports, de la santé, de l'éducation, de la culture, des politiques sociales et de la gestion des situations d'urgence, à travers les PUN, les ICDS et ce Plan d'action pour le logement. (iii) Les stratégies nationales de logement (SNL) et les stratégies locales de logement (SLL) sont conformes au plan d'action de l'UpM.	(i) PNL : Des politiques nationales de logement (PNL) sont menées ou mises à jour afin d'appliquer ce Plan d'action pour le logement.	(i) Des politiques nationales de logement sont menées ou mises à jour dans tous les États membres de l'UpM conformément à cet axe d'intervention.
ABORDER L'OFFRE DE LOGEMENT DANS UNE PERSPECTIVE MULTI-DIMENSIONNELLE ET INTÉGRÉE , dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action, à savoir (i) l'accessibilité, la disponibilité, l'adéquation et l'accès, (ii) l'efficacité des politiques foncières et l'administration foncière, (iii) un financement et un régime foncier efficaces, (iv) une conception durable, résiliente et accessible, (v) la mise à jour de l'urbanisation informelle, (vi) la mise à jour, l'entretien et la gestion du parc immobilier déjà existant. Ces défis politiques sont cités à titre d'information et ils doivent être traités en fonction de leur importance dans chaque État membre de l'UpM où de nouveaux défis politiques peuvent apparaître.	(iv) Stratégies intégrées de développement urbain. (v) Les stratégies de logement, aux niveaux national et des villes, sont intégrées aux stratégies d'aménagement du sol, d'investissements et d'infrastructures, ainsi qu'aux objectifs d'accessibilité, d'accès à la propriété, de durabilité et de mobilité pour atteindre les objectifs de développement économique nationaux et locaux.	(ii) IDENTIFIER LES LACUNES : Les autorités locales révisent les stratégies intégrées de développement urbain (ICDS) pour identifier les lacunes, les PNL intégrées et les stratégies locales de logement. Les ICDS intègrent des mécanismes innovants d'administration foncière, de financement et de régime foncier. Le Groupe de travail permanent de l'UpM sur les systèmes d'évaluation, de suivi et de rapport sur le développement urbain durable, le Comité des projets urbains de l'UpM-IFI et le Centre méditerranéen de connaissances sur le logement rechercheront des synergies et assureront un échange continu sur des questions de fond, en se concentrant sur l'identification des lacunes et des opportunités de financement.	(ii) Les stratégies intégrées de développement urbain sont révisées par les autorités locales et adaptées à cet axe d'intervention pour inclure des mécanismes innovants d'administration foncière, de financement et de régime foncier. (iii) Le Groupe de travail permanent de l'UpM sur les systèmes d'évaluation, de suivi et de rapport, le Comité des projets urbains de l'UpM-IFI et le Centre méditerranéen de connaissances sur le logement publient un rapport identifiant les lacunes en matière de politiques dans certains États membres de l'UpM.
ABORDER L'OFFRE DE LOGEMENT DANS UNE PERSPECTIVE MULTI-DIMENSIONNELLE ET INTÉGRÉE , dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action, à savoir (i) l'accessibilité, la disponibilité, l'adéquation et l'accès, (ii) l'efficacité des politiques foncières et l'administration foncière, (iii) un financement et un régime foncier efficaces, (iv) une conception durable, résiliente et accessible, (v) la mise à jour de l'urbanisation informelle, (vi) la mise à jour, l'entretien et la gestion du parc immobilier déjà existant. Ces défis politiques sont cités à titre d'information et ils doivent être traités en fonction de leur importance dans chaque État membre de l'UpM où de nouveaux défis politiques peuvent apparaître.	(vi) Événements de regroupement et de mise en réseau des principales parties prenantes.	(iii) RENCONTRE MÉDITERRANÉENNE DES COOPÉRATIVES DE LOGEMENT : Une rencontre de coopératives euro-méditerranéennes de logement est organisée par l'UpM afin d'échanger des expériences acquises dans le cadre de projets.	(iv) Une rencontre des coopératives de logement méditerranéennes est organisée.
(i) accessibilité, disponibilité, adéquation et accès	(vii) Stratégies de logement s'adressant aux groupes vulnérables.	(iv) JUSTICE SPATIALE : Les PUN et les ICDS sont mises à jour pour répondre aux besoins en logement des personnes âgées, des jeunes, et des personnes vulnérables et handicapées. À réaliser par les ministères nationaux.	(v) Les PUN et un nombre substantiel d'ICDS sont mises à jour pour répondre aux besoins en logement des personnes âgées, des jeunes, et des personnes vulnérables et handicapées.
(ii) politique foncière et administration foncière efficaces	(viii) Outils d'administration foncière et immobilière.	(v) ADMINISTRATION FONCIÈRE : Les ministères nationaux ont mis en place des systèmes d'administration foncière là où ils n'existent pas. Les systèmes d'administration foncière sont comparés et les connaissances sont échangées entre les États membres de l'UpM.	(vi) Des systèmes modernes d'administration foncière sont opérationnels dans tous les États membres de l'UpM. (vii) Un rapport comparant les systèmes d'administration foncière dans la région est publié et mis à jour tous les 3 à 5 ans.
(iii) financement et régime foncier efficaces	(ix) Mécanismes de financement innovants.	(vi) FINANCEMENT INCLUSIF : Les PUN et les ICDS intègrent des mécanismes de financement innovants, y compris des mécanismes de financement alternatifs adaptés sur le plan culturel. Le logement social peut être financé en tant qu'infrastructure là où le marché ne peut pas répondre à la demande de logements pour les secteurs les plus pauvres de la société.	(viii) Les PUN et un nombre important d'ICDS intègrent des mécanismes de financement innovants.
(iii) financement et régime foncier efficaces	(x) Coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier (par exemple, fiducies foncières communautaires, régime foncier coopératif, loyer social, etc.). (xi) Coordination des instruments fiscaux pour influencer sur l'usage du sol et la disponibilité de terrains pour le développement, y compris la fiscalité progressive et les instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social.	(vii) RÉGIME FONCIER INCLUSIF : Les PUN et les ICDS intègrent la coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier et la coordination d'instruments fiscaux pour influencer sur l'usage du sol et la disponibilité de terrains pour le développement.	(ix) Les PUN et un nombre substantiel d'ICDS intègrent des mécanismes innovants d'administration foncière et des formes innovantes de régime foncier.

ACTION 5 : MISE EN ŒUVRE ET GESTION

Objectif : Mettre en œuvre et gérer l'offre de logements durables et abordables

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
(iv) conception durable, résiliente et accessible, (vi) mise à jour, entretien et gestion du parc de logements existants	(xii) Mise à jour des exigences de construction qui tiennent compte du changement climatique et des risques naturels intégrés dans les PUN et les ICDS.	(viii) EXIGENCES DE CONSTRUCTION contre les RISQUES NATURELS : Les PUN et les ICDS sont mises à jour intégrer les exigences en matière de construction dans les régions exposées aux tremblements de terre et celles où une action climatique est immédiatement nécessaire.	(x) Toutes les PUN et un nombre important d'ICDS sont mises à jour pour intégrer les exigences en matière de construction dans les zones exposées aux tremblements de terre et celles où une action climatique est immédiatement nécessaire.
(iv) conception durable, résiliente et accessible, (v) mise à jour de l'urbanisation informelle, (vi) mise à jour, entretien et gestion du parc de logements existants	(xiii) Stratégies d'amélioration des bidonvilles.	(ix) AMÉLIORATION DES BIDONVILLES : Des programmes d'amélioration des bidonvilles sont mis en place là où ils n'existent pas, conformément à ce plan d'action, et se centrant sur la justice spatiale, l'engagement et la co-conception des habitants.	(xi) Les pays qui comptent une urbanisation informelle importante préparent des stratégies d'amélioration des bidonvilles axées sur la justice spatiale et l'engagement des habitants.
(iv) conception durable, résiliente et accessible (vi) mise à jour, entretien et gestion du parc de logements existants	(xiv) Programmes de rénovation des logements.	(x) PROGRAMMES DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS : Les ministères nationaux et/ou les autorités locales ont mis en place des programmes de rénovation des logements là où ils n'existent pas, y compris des mesures d'efficacité énergétique (amélioration des codes du secteur de la construction, introduction de systèmes de refroidissement naturel, programmes de travaux et de rénovation énergétique, et mesures de réduction de la pauvreté énergétique), ainsi que des mesures de résilience (sécurité contre les incendies et risques liés à l'activité sismique intense).	(xii) Des programmes de rénovation de logements modernes qui intègrent à la fois les aspects environnementaux et la dimension patrimoniale sont en cours dans tous les États membres de l'UpM. Les codes du secteur de la construction, les mesures d'adaptation au climat, les normes d'efficacité énergétique et la prévention des risques sont intégrés dans ces programmes.
(vi) mise à jour, entretien et gestion du parc immobilier existant	(xv) Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique. (xvi) La préservation du patrimoine national dans les stratégies du secteur du logement. (xvii) Une évaluation des valeurs historiques et patrimoniales existantes susceptibles de favoriser la conservation, la « réutilisation-rénovation » et le développement.	(xi) PATRIMOINE et DURABILITÉ : Les PUN et les ICDS sont mises à jour pour intégrer la préservation du patrimoine dans le secteur du logement, y compris la valorisation des matériaux, les méthodes et techniques de construction locales traditionnelles, ainsi que des institutions traditionnelles ou informelles et des modes de vie conjoints, y compris le patrimoine immatériel, conformément à la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique et idées actuelles sur la durabilité sociale. Le cas échéant, des programmes régionaux sont mis en place pour atteindre cet objectif.	(i) Toutes les PUN et les ICDS sont mises à jour pour intégrer la préservation du patrimoine dans le secteur du logement, y compris la valorisation des matériaux, les méthodes et techniques de construction locales traditionnelles, ainsi que des institutions traditionnelles ou informelles et des modes de vie conjoints, y compris le patrimoine immatériel, conformément à la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique.

ACTION 6 : SURVEILLER ET COMMUNIQUER**Objectif : Surveiller et communiquer sur l'offre de logements durables et abordables**

OBJECTIFS CLÉS	OUTILS CLÉS	ACTIONS PROPOSÉES (2021-2040)	CRITÈRES DE RÉUSSITE
<p>BON SUIVI, APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL ET PAR LES PAIRS : Suivi et analyse comparative de l'offre de logements dans la région, accompagnés d'un apprentissage institutionnel et par les pairs qui améliore la capacité des gouvernements à répondre aux défis en matière de logement de manière informée et en réseau.</p>	<p>(i) Base de données de l'OCDE sur le logement abordable et questionnaire de l'OCDE sur le logement abordable et social (QuASH).</p>	<p>(i) COLLECTE DE DONNÉES : Étendre le Questionnaire de l'OCDE sur le logement abordable et social (QuASH) aux pays de l'UpM non couverts actuellement. Le questionnaire QuASH aide à évaluer les principaux défis rencontrés par les ménages pour accéder à un logement de qualité et abordable, et il résume les politiques de logement dans les pays. Cet outil pourrait être étendu à d'autres pays pour documenter et suivre les objectifs, les mesures et les résultats de la politique de logement au fil du temps. L'OCDE peut également coopérer avec l'UpM dans le cadre d'ateliers et de conférences de partage des connaissances, en réunissant des experts et des praticiens de différents pays pour discuter des problèmes spécifiques liés aux données sur l'accessibilité au logement.</p>	<p>(i) Le Questionnaire de l'OCDE sur le logement abordable et social (QuASH) est étendu aux pays de l'UpM qui n'étaient pas couverts auparavant.</p>
	<p>(ii) Collecte, analyse et reporting des données du CCR.</p>	<p>(ii) GESTION DES DONNÉES : Un partenariat possible avec le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne sur une stratégie pour les données, inspirée de la stratégie européenne des données (Commission européenne, 2019c), vise à responsabiliser les citoyens et les autres parties prenantes dans une prise de décision judicieuse (UpM/CCR /OCDE). La collecte, l'analyse et le reporting des données ont commencé en 2022 avec une liste personnalisée d'indicateurs, des définitions communément acceptées et des méthodologies de collecte à détailler davantage. Le groupe de travail permanent de l'UpM sur les systèmes d'évaluation, de suivi et de reporting travaillera avec les bureaux nationaux de statistique (également avec le CCR/OCDE, si possible), pour aider à améliorer les systèmes d'évaluation, de suivi et de reporting sur le logement au niveau local dans la région euro-méditerranéenne. Il se concentrera sur le suivi de l'adéquation (normes de qualité), du caractère abordable et de l'accès aux possibilités de logement (attribution, normes), ainsi qu'à l'accessibilité (aménagement du territoire).</p>	<p>(ii) Un nombre croissant de pays de l'UpM peuvent évaluer correctement et intelligemment leur capacité à surveiller les conditions de logement abordables et durables, et ils ont institutionnalisé la collecte d'indicateurs pertinents en matière de logement et d'urbanisme et leur reporting pour accompagner les actions politiques.</p> <p>(iii) Un nombre croissant de pays de l'UpM ont évalué leur capacité à surveiller les conditions de logement abordables et durables et ont institutionnalisé la collecte d'indicateurs pertinents en matière de logement et d'urbanisme et leur reporting pour accompagner les actions politiques.</p>
	<p>(iv) Registres nationaux de la propriété et du cadastre. (v) Outils intelligents d'enregistrement et de gestion des sols. (vi) Directives de la CEE-ONU sur la gestion et la propriété des logements en copropriété. (vii) Groupe de travail de la CEE sur l'administration foncière.</p>	<p>(iii) REGISTRES DE LA PROPRIÉTÉ : Aider les pays à établir des registres de propriété, des plans cadastraux, à préparer des registres d'adresses et des données géographiques, pour une gestion efficace des sols, y compris les droits de propriété, le contrôle du développement, la planification urbaine stratégique et la collecte de revenus (UNECE, 2005b, 2016).</p>	<p>(iv) Des registres de la propriété efficaces, intelligents et ouverts sont établis dans tous les États membres de l'UpM.</p>
	<p>(viii) Indicateurs du logement abordable d'Eurostat et de l'OCDE. (ix) Boîte à outils UNStats pour le suivi et l'élaboration de rapports sur les ODD. (x) Cadre d'indicateurs mondiaux UNStats (2020) pour les objectifs de développement durable et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>	<p>(iv) INDICATEURS DE LOGEMENT ABORDABLE : Définir des indicateurs communs de logement, conformément aux modèles définis par Eurostat et l'OCDE (EUROSTAT, 2020 ; OCDE, 2020d, 2020e, 2020g, 2021), ainsi que des indicateurs pour les indicateurs de logement liés à l'ODD 11 (EUROSTAT, 2021 ; ONU, 2021 ; UNStats, 2020) et ceux convenus par les pays de l'UpM.</p>	<p>(iv) Un Centre méditerranéen de connaissances sur le logement est établi dans une université partenaire et commence à collecter systématiquement des données sur le logement dans les pays de l'UpM non-membres de l'UE, en mettant les données à disposition via l'une de ses plateformes existantes, en partenariat avec l'UpM, Housing Europe, le CCR et l'OCDE. (v) Les États membres de l'UpM ont établi des indicateurs nationaux du logement abordable et des indices nationaux ont été créés.</p>
	<p>(i) Base de données de l'OCDE sur le logement abordable et questionnaire de l'OCDE sur le logement abordable et social (QuASH). (ii) Collecte, analyse et reporting des données du CCR. Objectifs de développement et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. (xi) Centre méditerranéen de connaissances sur le logement. (xii) Groupe de travail permanent de l'UpM pour les systèmes d'évaluation, de suivi et de rapport. (xiii) Comité de projet urbain UpM-IFI.</p>	<p>(v) PÔLE MÉDITERRANÉEN DE CONNAISSANCES SUR LE LOGEMENT : Un pôle méditerranéen de connaissances sur le logement est mis en place dans une université partenaire.</p>	<p>(vi) Un centre méditerranéen de connaissances sur le logement est créé dans l'une des universités partenaires, en partenariat avec Housing Europe, si possible, et produit des évaluations régulières des systèmes de logement dans la région, sur la base des critères énumérés dans ce plan d'action.</p>
	<p>« (i) Base de données de l'OCDE sur le logement abordable et Questionnaire de l'OCDE sur le logement abordable et social (QuASH). (ii) Collecte, analyse et reporting des données du CCR. Objectifs de développement et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. (xi) Centre méditerranéen de connaissances sur le logement. (xii) Groupe de travail permanent de l'UpM pour les systèmes d'évaluation, de suivi et de rapport. (xiii) Comité de projet urbain UpM-IFI.</p>	<p>(vi) COMMUNICATION ET DIFFUSION : Le Groupe de travail permanent de l'UpM sur les systèmes d'évaluation, de suivi et de rapport, en partenariat avec le Pôle méditerranéen de connaissances sur le logement et le Réseau d'universités, établira également une stratégie de communication et de rapport allant au-delà des rapports techniques, et produira des documents pour un plus large éventail de parties prenantes, y compris les citoyens, les entreprises et le monde universitaire. Il utilisera largement les stratégies de communication numérique, ainsi que les plateformes numériques pour le partage de connaissances en ligne sur les politiques appliquées pour répondre aux enjeux et pour diffuser les meilleures pratiques.</p>	<p>(vii) Un indice commun de logements abordables est établi par le Pôle méditerranéen de connaissances sur le logement. (viii) Une stratégie commune de communication et de système de rapport est convenue par les partenaires et ces rapports sont publiés régulièrement.</p>

1. Aborder l'offre de logements dans une perspective multidimensionnelle et intégrée, dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action.	1. Politiques nationales du logement (PNL), stratégies nationales de logement, et intégration des PNL dans les politiques urbaines nationales./ (ii) Coordination des politiques entre les ministères concernés, en particulier entre ceux en charge du logement, du développement urbain, de l'administration foncière, de l'environnement, des travaux publics, de l'énergie, des transports, de la santé, de l'éducation, de la culture, des politiques sociales et de la gestion des urgences, à travers les PUN, les ICDS et ce Plan d'action pour le logement. / (i) Les stratégies nationales de logement (SNL) et les stratégies locales de logement (SLL) sont conformes au plan d'action de l'UpM. Selon ONU-Habitat (ONU-Habitat, 2012), une stratégie nationale du logement constitue un pilier de la politique urbaine nationale. Elle intègre un ensemble convenu d'activités sur une période appropriée (de 5 à 30 ans) pour orienter les politiques, en planifiant et programmant les activités d'investissement, de gestion et d'entretien dans les domaines de l'offre de logements, de la qualité, de l'accessibilité et de la prévention des sans-abris. De telles stratégies devraient également s'appuyer sur de solides capacités juridiques, administratives et en termes de ressources. Des ensembles d'activités réalisables et convenus devraient être formulés avec la participation résolue de toutes les parties prenantes concernées.	(i) PNL : Des politiques nationales de logement (PNL) sont menées ou mises à jour afin d'appliquer ce Plan d'action pour le logement.	Des politiques nationales de logement sont menées ou mises à jour dans tous les États membres de l'UpM conformément à cet axe d'intervention.
2. Aborder l'offre de logements dans une perspective multidimensionnelle et intégrée, dans laquelle les défis structurels sont confrontés à une approche de méta-gouvernance sur mesure, adaptative et culturellement ancrée, en relevant les six défis politiques clés énumérés dans ce plan d'action.	2. Stratégies intégrées de développement urbain./ (ii) Les stratégies de logement, aux niveaux national et municipal, sont intégrées dans les stratégies d'aménagement du territoire, d'investissement et d'infrastructure, ainsi que dans les objectifs d'accessibilité, d'accès, de durabilité et de mobilité pour atteindre les objectifs nationaux et locaux de développement économique.	(ii) IDENTIFIER LES LACUNES : Les autorités locales révisent les stratégies intégrées de développement des villes (ICDS) pour identifier les lacunes, les PNL intégrées et les stratégies locales de logement/ Les ICDS intègrent des mécanismes innovants d'administration foncière, de financement et de régime foncier/ Le Groupe de travail permanent de l'UpM sur l'évaluation, le suivi et le reporting, le Comité de projets de développement urbain UpM-IFI et le Centre méditerranéen de connaissances sur le logement rechercheront des synergies et assureront un échange continu sur des questions de fond, en se concentrant sur l'identification des lacunes et des opportunités de financement.	Les stratégies intégrées de développement des villes sont analysées par les autorités locales et mises en conformité avec cet axe d'intervention pour inclure des mécanismes innovants d'administration foncière, de financement et de régime foncier. / Le Groupe de travail permanent de l'UpM sur l'évaluation, le suivi et l'établissement de rapports, le Comité de projets de développement urbain UpM-IFI et le Pôle méditerranéen de connaissances sur le logement publient un rapport identifiant les lacunes d'ordre politique dans certains États membres de l'UpM.
3. Aborder l'offre de logements dans une perspective multidimensionnelle et intégrée.	3. Événements de rencontre et de réseautage des principaux intervenants.	(iv) RENCONTRE DES COOPÉRATIVES MÉDITERRANÉENNES DU LOGEMENT : Une rencontre de coopératives euro-méditerranéennes du logement est organisée par l'UpM en vue d'échanger l'expérience acquise dans le cadre de projets.	Une rencontre des Coopératives méditerranéennes du logement est organisée.
4. DÉFI POLITIQUE 1 : accessibilité, disponibilité, adéquation et accès	4. Stratégies de logement s'adressant aux groupes vulnérables.	(ix) JUSTICE SPATIALE : Les PUN et les ICDS sont mises à jour pour répondre aux besoins en logement des personnes âgées, des jeunes, et des personnes vulnérables et handicapées.	Les PUN et un nombre important d'ICDS sont mises à jour pour répondre aux besoins de logement des personnes âgées, des jeunes, des personnes vulnérables et handicapées. À réaliser par les ministères nationaux.
5. DÉFI POLITIQUE 2 : politique foncière et administration foncière efficaces.	5. Outils d'administration foncière et immobilière.	(iii) ADMINISTRATION FONCIÈRE : Les ministères nationaux ont mis en place des systèmes d'administration foncière là où ils n'existent pas. Les systèmes d'administration foncière sont comparés et les connaissances sont échangées entre les États membres de l'UpM.	Les systèmes modernes d'administration foncière sont opérationnels dans tous les États membres de l'UpM./ Un rapport comparant les systèmes d'administration foncière dans la région est élaboré et mis à jour tous les 3 à 5 ans.
6. DÉFI POLITIQUE 3 : financement et régime foncier efficaces	6. Mécanismes de financement innovants.	(x) FINANCEMENT INCLUSIF : Les PUN et les ICDS intègrent des mécanismes de financement innovants, y compris des mécanismes de financement alternatifs adaptés sur le plan culturel. Le logement social peut être financé en tant qu'infrastructure là où le marché ne peut pas répondre à la demande de logements pour les secteurs les plus pauvres de la société.	Les PUN et un nombre important d'ICDS intègrent des mécanismes de financement innovants.
7. DÉFI POLITIQUE 3 : financement et régime foncier efficaces	7. (a) coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier (par exemple, fiducies foncières communautaires, régime foncier coopératif, loyer social, etc.) ; (b) coordination des instruments fiscaux pour influencer sur l'usage des sols et la disponibilité de terrains pour le développement, y compris la fiscalité progressive et les instruments de capture de la valeur foncière pour générer des fonds pour les programmes de logement social	(xi) RÉGIME FONCIER INCLUSIF : Les PUN et les ICDS intègrent la coordination de l'administration foncière, y compris l'introduction de formes innovantes de régime foncier et la coordination d'instruments fiscaux pour influencer sur l'usage des sols et la disponibilité de terrains pour le développement.	Les PUN et un nombre important d'ICDS intègrent des mécanismes d'administration foncière innovants et des formes innovantes de régime foncier.
8. DÉFI POLITIQUE 4 : conception durable, résiliente et accessible/ DÉFI POLITIQUE 6 : mise à niveau, entretien et gestion du parc immobilier existant	8. Mise à jour des exigences de construction tenant compte du changement climatique et des risques naturels intégrées dans les PUN et les ICDS.	(vii) EXIGENCES DE CONSTRUCTION contre les RISQUES NATURELS : Les PUN et les ICDS sont mises à jour intégrer les exigences en matière de construction dans les régions exposées aux tremblements de terre et celles où une action climatique est immédiatement nécessaire.	Toutes les PUN et un nombre important d'ICDS sont mises à jour pour tenir compte des exigences en matière de construction dans les régions exposées aux tremblements de terre et celles où une action climatique est immédiatement nécessaire.

9. DÉFI POLITIQUE 5 : amélioration de l'urbanisation informelle. DÉFI POLITIQUE 4 : conception durable, résiliente et accessible DÉFI POLITIQUE 6 : mise à niveau, entretien et gestion du parc immobilier existant

9. Stratégies d'amélioration des bidonvilles.

(vi) AMÉLIORATION DES BIDONVILLES : Des programmes d'amélioration des bidonvilles sont mis en place là où ils n'existent pas, conformément à ce plan d'action, en se centrant sur la justice spatiale, l'engagement et la co-conception des habitants.

Les pays où l'urbanisation informelle est importante ont élaboré des stratégies d'amélioration des bidonvilles axées sur la justice spatiale et l'engagement des habitants.

10. DÉFI POLITIQUE 6 : mise à niveau, entretien et gestion du parc de logements existants/ DÉFI POLITIQUE 4 : conception durable, résiliente et accessible/

10. Programmes de rénovation du logement.

(v) PROGRAMMES DE RÉNOVATION DU LOGEMENT : Les ministères nationaux et/ou les autorités locales ont mis en place des programmes de rénovation des logements là où ils n'existent pas, y compris des mesures d'efficacité énergétique (amélioration des codes du secteur de la construction, introduction de systèmes de refroidissement naturel, programmes de travaux et de rénovation énergétique, et mesures de réduction de la pauvreté énergétique), ainsi que des mesures de résilience (sécurité contre les incendies et risques liés à l'activité sismique intense).

Des programmes de rénovation de logements modernes qui abordent à la fois les aspects environnementaux et la dimension patrimoniale sont appliqués dans tous les États membres de l'UpM. Les codes du secteur de la construction, les mesures d'adaptation au climat, les normes d'efficacité énergétique et la prévention des risques sont intégrés dans ces programmes.

11. DÉFI POLITIQUE 6 : mise à niveau, entretien et gestion du parc immobilier existant

11. Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique / Préservation du patrimoine national dans les stratégies du secteur du logement. / (vii) Une évaluation des valeurs historique et patrimoniales existante ayant le potentiel de stimuler la conservation, la « réutilisation-rénovation » et le développement.

(viii) PATRIMOINE et DURABILITÉ : Les PUN et les ICDS sont mises à jour pour intégrer la préservation du patrimoine dans le secteur du logement, y compris la valorisation des matériaux, les méthodes et techniques de construction locales traditionnelles, ainsi que des institutions traditionnelles ou informelles et des modes de vie conjoints, y compris le patrimoine immatériel, conformément à la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique et idées actuelles sur la durabilité sociale. Le cas échéant, des programmes régionaux sont mis en place pour atteindre cet objectif.

Toutes les PUN et un nombre important d'ICDS sont mises à jour pour tenir compte de la préservation du patrimoine dans le secteur du logement, y compris la valorisation des matériaux, les méthodes et techniques locales traditionnelles de construction, ainsi que les institutions traditionnelles ou informelles et les modes de vie conjoints, y compris le patrimoine immatériel, conformément avec la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique.





Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط



JOURNÉE DE LA
MÉDITERRANÉE

28 NOVEMBRE



Le Secrétariat de l'UpM
est cofinancé par
L'UNION EUROPÉENNE



ufmsecretariat.org



Palau de Pedralbes | Pere Duran Farell, 11 | 08034 Barcelona, Spain
Phone: 00 34 93 521 4100 | Fax: 00 34 93 521 4102